Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20260629-2026_39-DE

Département
Finistère
Commune
Peumerit

Délibération n° 2026-39

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION DU 29 JUIN 2026

Le lundi 29 juin 2026 à 19h, le conseil municipal, dûment convoqué le mercredi 24 juin, s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **LE DIZES Philippe**, Maire.

Etaient présents tous les membres à l'exception de Madame MOAL Gwendoline qui a donné procuration à Madame NACHON Marie.

Présents : 15 Procuration : 0 Votants : 15

1. PROPOSITION D'ACQUISITION DU TERRAIN LOTISSEMENT HENT AR MOR PAR L'OPAC :

Rapporteur : M. LE DIZES, Philippe, maire

Dans le cadre du projet de construction du futur lotissement HENT AR MOR, l'OPAC a adressé le 12 mai 2026 en mairie une proposition d'acquisition du terrain pour la réalisation du projet.

Contexte :

L'ancienne municipalité avait retenu l'OPAC pour mener le projet du lotissement HENT AR MOR. A ce stade, le permis d'aménager est en cours. Une fois obtenu et purgé de tout recours, la vente du terrain pourra se réaliser.

Initialement, l'ensemble de terrain mis à en vente était de 15 046m². À la suite de la découverte d'une zone humide d'une superficie de 3 808m², la surface totale est réduite à 11 238m². Cette réduction entraine de fait une modification du projet passant de 23 lots à 17 lots et un macro-lot locatif.

Offre d'acquisition :

Dans ce nouveau contexte, l'OPAC propose une offre d'acquisition à hauteur de 8€/m² pour une surface totale de 11 238m² soit 90 000€ net vendeur.

M. le maire soumet au conseil municipal de valider l'offre d'acquisition proposée par l'OPAC au prix de 8€/m² soit 90 000€ pour les 11 238m² de foncier nécessaire à la réalisation du projet.

Envoyé en préfecture le 01/07/2026
Reçu en préfecture le 01/07/2026
Publié le
ID : 029-212901599-20260629-2026_39-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
Vote à l'unanimité
Le prix de vente à 8€/m² pour le projet du lotissement « Hent ar Mor »

Pour extrait certifié conforme,
Le 30 juin 2026

Monsieur le Maire de Peumerit,
Philippe LE DIZES